

Installation classée pour la protection de l'environnement

Dossier de déclaration

Rubrique 2753

**Centre commercial NOVA
Commune de Païta, province Sud**

CAPSE 2016-1090-01_DD -001rev0

Février 2016

Dossier au titre du code de l'environnement de la Province Sud

**SARL
NOVA**

	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

Titre : Dossier de déclaration d'exploitation d'une station d'épuration au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement

Demandeur : SARL NOVA

Destinataire(s) : DENV (3 exemplaires imprimés et 1 numérique)

Copie(s) : SARL NOVA (1 exemplaire imprimé et 1 numérique)

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev0	09/02/16	M.MICHEL	C.DELORME	C.DELORME	V.COURVILLE	Etablissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

SOMMAIRE

FORMULAIRE DE DECLARATION	4
ANNEXE I RIDET ET KBIS DE LA SOCIETE.....	5
ANNEXE II PLAN DE SITUATION	6
ANNEXE III PLAN DES 100M	7
ANNEXE IV PLAN DES INSTALLATIONS ET RESEAUX.....	8
ANNEXE V NOTE DE DIMENSIONNEMENT	9
ANNEXE VI CONTRAT D'ENTRETIEN TYPE DE LA STATION D'EPURATION	10

	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

FORMULAIRE DE DECLARATION

Réf : F_499.01

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

A remplir en majuscules

ATTENTION

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province. Direction de l'Environnement.

6 route des Artifices

BP 3718 - 98846 Nouméa cedex - Nouvelle Calédonie

Email : denv.contact@province-sud.nc

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en trois exemplaires accompagnés d'une version numérique

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : |_|_|_| / |_|_|_| / |_|_|_|_|_|

Demande jugée

☐ Complète

☐ Incomplète

Inspecteur : _____

CONCERNANT L'EXPLOITATION DE :
CENTRE COMMERCIAL NOVA (COMMUNE DE PAITA)

IDENTITE DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Nationalité : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale : SARL NOVA

☒ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM : ☐ N° RA : 861039.001

☐ Aucun N° attribué

Représentant légal : ☐ Madame ☒ Monsieur

Qualité du signataire : GERANT SARL NOVA

Nom : BABEY

Prénom(s) : ROMAIN ROGER HENRY HECTOR

Nationalité : Française

Responsable du suivi du dossier (si différent) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance (appt, étage, couloir) :

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : Zone industrielle de Ducos

Voie : 6 rue Fernand Forest

Boîte postale : 2088

Code postal et libellé : 98800 Nouméa

Pays : Nouvelle Calédonie

Téléphone fixe : 266700

Téléphone mobile :

Courriel : romainbabey@me.com

Fax :

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Province : ☒ Sud ☐ Nord ☐ des Îles

Commune : Païta

Zone PUD : UB

N° rue / N° lot et nom lotissement : Morcellement établissements Martin (10ha 59a 0 ca), numéro lot 29

Références cadastrales : 437229-8401

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : E : 437 955 N : 229 363

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

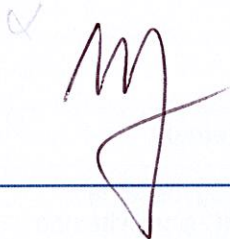
Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
Stockage de 3.2 tonnes de butane	1412 Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammable liquéfié Seuil de 10 tonnes	NC
Cuve de gasoil de 500L Soit un $V_{eq} = 0.1 \text{ m}^3$	1432	NC
Quantité de produits entrants inférieure à 500 kg/j	2221 Préparation ou conservation de produit d'origine animale	NC
Groupe Electrogène de 500 kVA soit 400 kW	2910 Combustion	NC
Réfrigération chambre froide 270kW	2920 Installation de réfrigération ou de compression Seuil de 10 MW	NC
Station d'épuration à biodisques 333 EqH	2753 Ouvrages de traitement des eaux résiduaires domestiques ou assimilées Seuil de 50 EqH	Déclaration

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

Fait à : NOUMEA _____, le 09 / 02 / 2016

Signature du déclarant :



**JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS EN TROIS EXEMPLAIRES PAPIERS ET
UN EXEMPLAIRE NUMERIQUE**

- ☐ Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie
- ☐ Justificatif des pouvoirs du signataire
- ☐ Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- ☐ Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

Colonne
Réservée à
l'administration

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

ANNEXE I

RIDET ET KBIS DE LA SOCIETE

SITUATION AU RIDET

Le 4 février 2016

NOVA

6 rue Fernand Forest
Zone Industrielle de Ducos
98800 Nouméa

Situation de l'entreprise

Inscrite depuis le 31 juillet 2007

Numéro RID **0 861 039**

Désignation **NOVA**

Sigle, Nom commercial

Forme juridique **SARL**

Situation de l'établissement

Inscrit depuis le 31 juillet 2007

Numéro RIDET **0 861 039.001**

Enseigne

Adresse

6 rue Fernand Forest
Zone Industrielle de Ducos
Nouméa

Activité principale exercée (APE) **Administration et gestion locative de biens immobiliers**

Code APE* **68.32A** *Administration d'immeubles et autres biens immobiliers*

Activités secondaires éventuelles

*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2)

Important : L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 10 Février 2016

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : NOVA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2007 B 861 039 (2007 B 485)
Date d'immatriculation : 01 Août 2007

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Capital : 1 000 000.00 XPF (fixe)
Adresse du siège : 6, rue Fernand Forest - ZI de Ducos - 98800 Nouméa
Objet social : La prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés quelle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement, ainsi que l'achat et la vente de tous titres ou valeurs mobilières
Durée de la société : 99 ans du 01 Août 2007 au 31 Juillet 2106
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre
Journal d'annonces légales : Télé sept jours, le 11 Juillet 2007

ADMINISTRATION

Gérant : Monsieur BABEY Romain Roger Henry Hector
né(e) le 27 Novembre 1976 à NOUMEA - Pays : NOUVELLE-CALEDONIE, de nationalité FRANCAISE
demeurant 7bis, rue Jules Garnier - 98800 Nouméa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse : 6, rue Fernand Forest - ZI de Ducos - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 09/05/2007
Activité : Administration et gestion locatives de biens immobiliers
Origine de l'activité ou de l'établissement : Création
Mode d'exploitation : Exploitation directe

OBSERVATIONS

La société n'est ni en redressement ni en liquidation judiciaire.

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE 10/02/2016



	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

ANNEXE II

PLAN DE SITUATION

Plan de Situation
-
Centre commercial NOVA

SARL NOVA

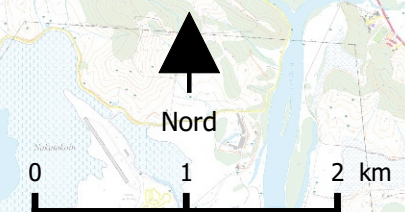
Dossier de déclaration ICPE

AFF CAPSE NC 2016-1090-01

Réalisée par M.MICHEL
Vérifiée par C.DELORME

Le 05/02/16

Projet Centre commercial Nova
Commune de Paita



CAPSE
CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE CALÉDONIE

3, rue Dolbeau - 98804 Nouméa
Tel: 25.30.20/ Mail: capse.nc@capse.nc

	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

ANNEXE III PLAN DES 100M

Plan des 100 mètres
-
Centre commercial NOVA

SARL NOVA

Dossier de déclaration ICPE
Rubrique 2753

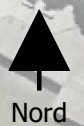
AFF CAPSE NC 2016-1090-01

Réalisée par M.MICHEL
Vérifiée par C.DELORE

Le 05/02/16

Légende

- Rayon des 100m
Autour de la STEP
- STEP
- Enrochements - Exutoires
- Emprise du projet
- Centre commercial
- Parking
- Espaces verts
- Infrastructures annexes
- Parcellaire
- Borne incendie
 - Existante
 - Future

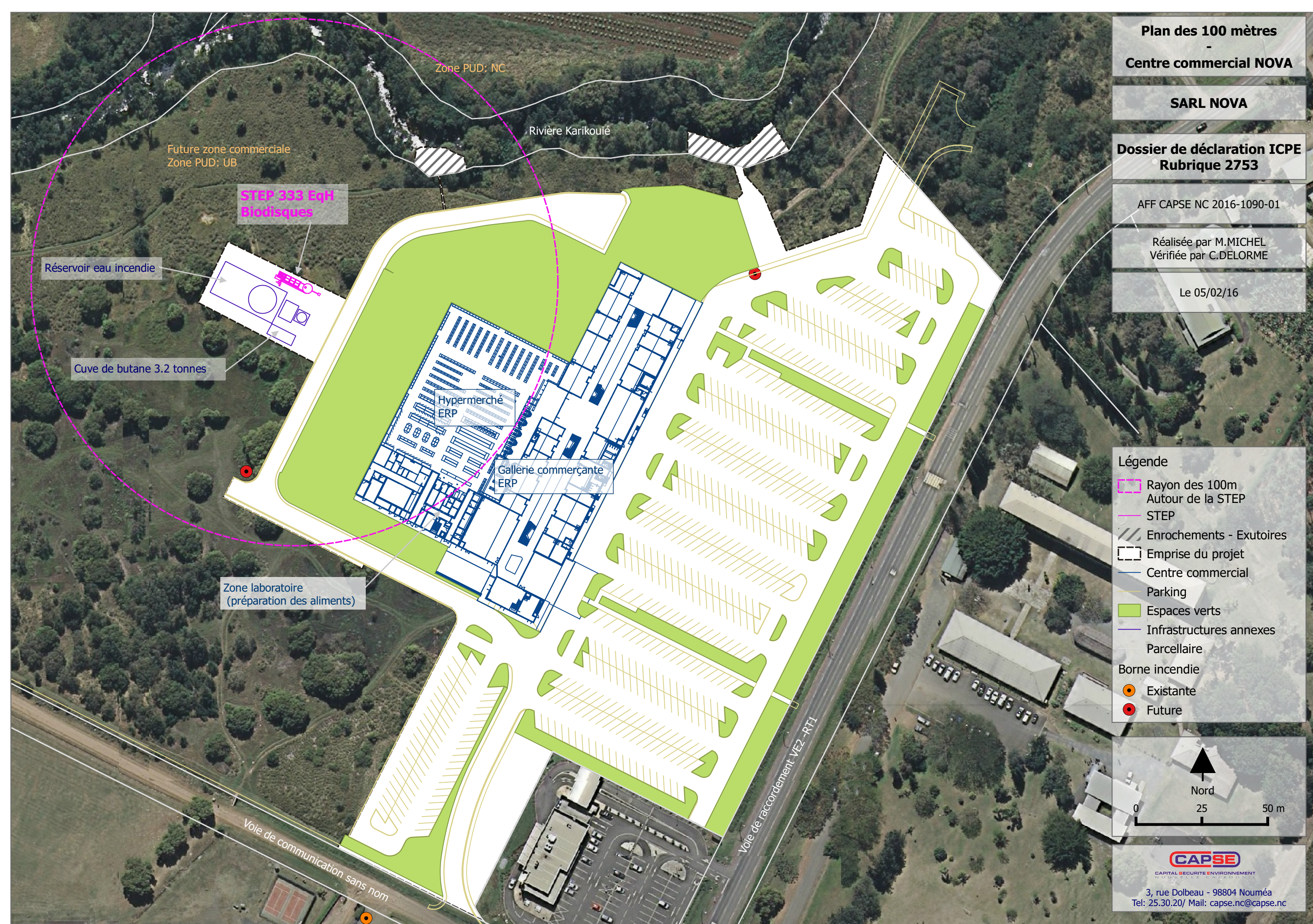


0 25 50 m

CAPSE

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE CALEDONIE

3, rue Dolbeau - 98804 Nouméa
Tel: 25.30.20/ Mail: capse.nc@capse.nc



	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

ANNEXE IV

PLAN DES INSTALLATIONS ET RESEAUX

Plan orienté

Centre commercial NOVA

SARL NOVA

Dossier de déclaration ICPE
Rubrique 2753

AFF CAPSE NC 2016-1090-01

Réalisée par M.MICHEL
Vérifiée par C.DELORME

Le 05/02/16

Légende

- Enrochements - Exutoires
- Emprise du projet
- Centre commercial
- Parking
- Espaces verts
- Infrastructures annexes

Extincteur

- ABC 6kg
- CO2 2kg
- CO2 5kg
- Eau pulvérisée 6L
- RIA

Borne incendie

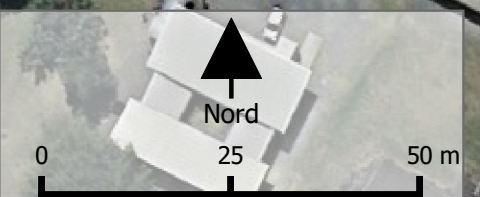
- Existante
- Future

Réseaux

- Réseaux EU
- Réseaux EV
- Réseaux EP

Traitements des eaux

- DSH 255 L/sec
- Bac à graisse
- STEP



CAPSE

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
3, rue Dolbeau - 98804 Nouméa
Tel: 25.30.20/ Mail: capse.nc@capse.nc

STEP 333 EqH
Bridisques
Equipements: extincteur,
point d'eau

Cuve de butane 3.2 tonnes

Réservoir eau incendie

Rejet des eaux traitées dans la
rivière Karikoué

Rivière Karikoué

Hypermarché

Galerie commerciale

BaG 5000L

BaG 3000L

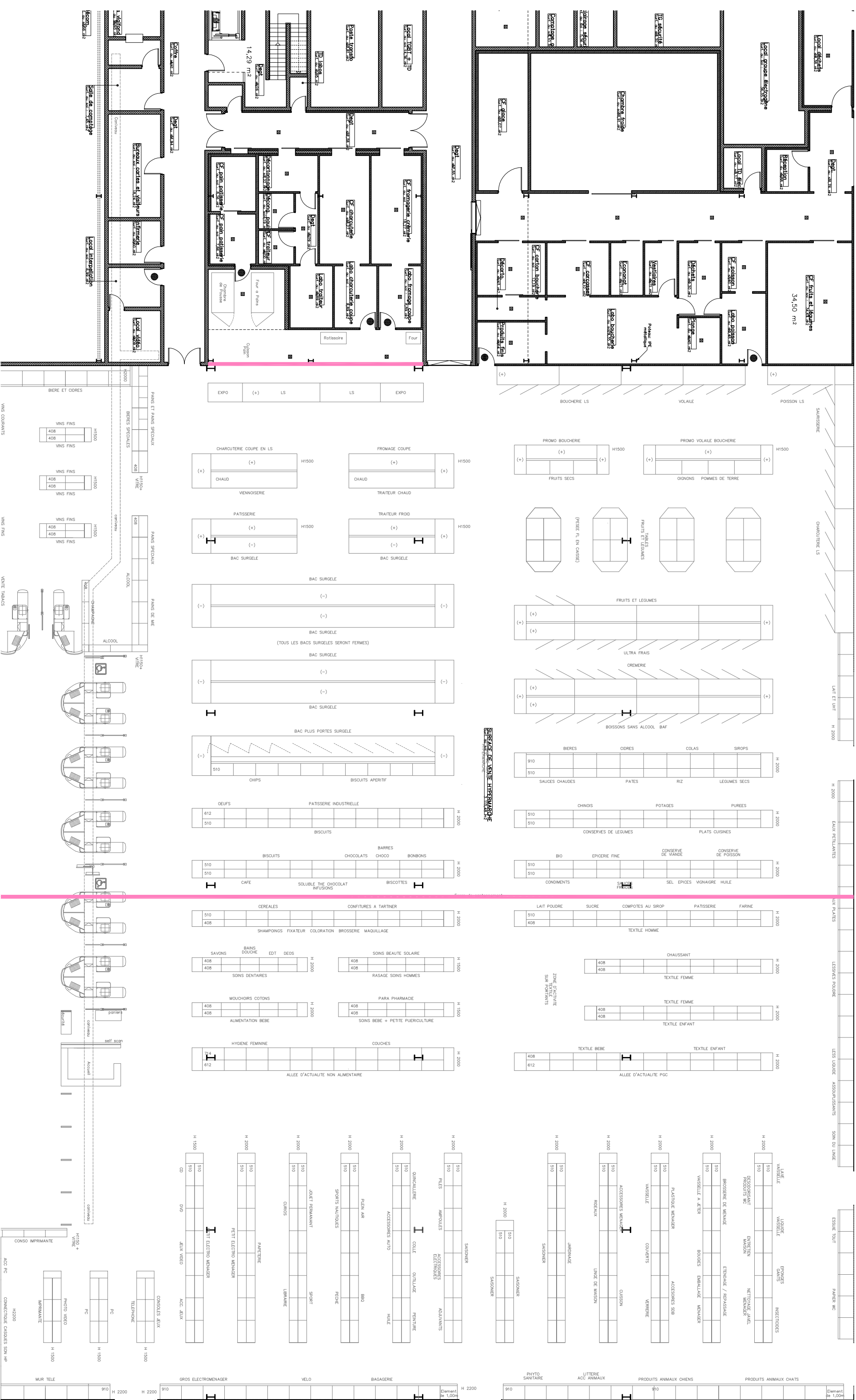
BaG 3000L

Zoom sur le plan de
distribution et de
stockage

Voie de communication sans nom

Voie de raccordement VE2-RT1

ANNEXE 4 - Plan de distribution et de stockage de l'hypermarché



	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

ANNEXE V

NOTE DE DIMENSIONNEMENT

MEMOIRE TECHNIQUE VRD

Maîtrise d'ouvrage

SARL NOVA

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMERCIAL
SUPERMARCHÉ ET BOUTIQUES**

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PCM - Mémoire technique, descriptif
VRD

Maîtrise d'œuvre

Bureau d'études Infrastructures
3, rue Dolbeau ZI Ducos
BP 9325 - 98 807 NOUMEA CEDEX
Tél: 27.85.78 Fax : 27.85.96



Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Présentation du projet.....	3
1.1 - Informations générales	3
1.2 - Données utilisées pour réaliser le projet	3
1.3 - Contraintes – servitudes	3
CHAPITRE 2 - Nature et phasage des travaux	3
CHAPITRE 3 - Descriptif détaillé du projet	3
3.1 - Terrassements.....	3
3.1.1 - Préparation de chantier – travaux préliminaires	4
3.1.2 - Implantation - piquetage Terrassements du lot	4
3.1.3 - Terrassements d'assainissement des eaux pluviales (fossés)	4
3.2 - Parking.....	4
3.2.1 - Accès.....	4
3.2.2 - Emprise du parking – profil type.....	4
3.2.3 - Revêtement	5
3.3 - Assainissement des eaux pluviales	5
3.3.1 - Description	5
3.3.2 - Dimensionnement	5
3.3.3 - Dimensionnement du débourbeur - séparateur d'hydrocarbure	6
3.4 - Alimentation en eau potable.....	7
3.4.1 - Description	7
3.4.2 - Dimensionnement	7
3.5 - Assainissement des eaux usées	7
3.5.1 - Description	7
3.5.2 - Schéma de traitement	7
3.5.3 - Dimensionnement	8
CHAPITRE 4 - ANNEXES.....	11
4.1 - Annexe 1 : Note de calcul eaux pluviales	11
4.2 - Annexe 2 : Note de calcul AEP SR Inginnering	12
4.3 - Annexe 3 : Fiches techniques	13

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

CHAPITRE 1 - Présentation du projet

1.1 - Informations générales

La SARL NOVA ont missionné le bureau d'études BECIB en février 2015 pour l'étude technique VRD du projet de construction du centre commercial de PAITA sur le lot 29, partie du lot 25 morcellement de la société des établissements Martin situé en bordure de la voie de raccordement à la VE2 face au lycée A ANOVA, sur la commune de PAITA.

Le présent mémoire présente en détail l'ensemble des travaux de VRD à réaliser. Cet ouvrage est annexé de tous les plans nécessaires à la bonne compréhension du projet.

1.2 - Données utilisées pour réaliser le projet

- ✓ Recommandations techniques générales et particulières (CdC, CCTG, DTU...)
- ✓ Spécifications du maître d'ouvrage et de l'architecte
- ✓ Données cartographiques et topographiques existantes
- ✓ Visite sur site
- ✓ Consultation de la SEUR pour le raccordement aux réseaux existants.

1.3 - Contraintes – servitudes

Le projet sera desservi par la bretelle de raccordement à la VE2 et par le futur giratoire du Boulevard Sud.

CHAPITRE 2 - Nature et phasage des travaux

L'aménagement du projet sera réalisé en une seule tranche.
Les aménagements des VRD traités comprennent :

- Réalisation des terrassements de voiries
- Réalisation des voiries et parkings
- Réalisation des réseaux eaux pluviales, eaux usées-eaux vannes, AEP;
- Réalisation des systèmes de traitement d'eaux pluviales et d'eaux usées;

CHAPITRE 3 - Descriptif détaillé du projet

3.1 - Terrassements

L'ensemble du terrain est en zone inondable de risque moyen à faible, seul le bâtiment et les équipements techniques tels que la cuve de stockage de gaz et les réservoirs d'eau pour le sprinklage seront mis hors d'eau afin de limiter l'impacte hydraulique sur le milieu.

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

Le parking est calé pour limiter au maximum l'impact hydraulique. La partie nord est légèrement en déblais et le sud légèrement en remblais.

- Le bâtiment sera sur une zone de remblais et calé à la cote 12.60Ngnc.
- Les terrassements respecteront les pentes de talus tel que 3H/2V en déblais dans les horizons d'argile graveleuse et 3H/2V en remblais.
- Des pentes seront données aux plates-formes pour l'écoulement des eaux pluviales récupérées par des avaloires ou des fossés jusqu'à l'exutoire existant.

En général, les terrassements devront faire l'objet d'un contrôle géotechnique (essais à la plaque et vbs), essais effectués par un laboratoire géotechnique.

Compte tenu de l'emplacement du terrain aucun matériau de déblais ne pourra être réutilisé en couche de forme ou remblais de masse.

3.1.1 - Préparation de chantier – travaux préliminaires

- Débroussaillage
- Déforestage
- Décapage de la terre végétale

3.1.2 - Implantation - piquetage Terrassements du lot

Les terrassements de voirie comprennent :

- ✓ Les déblais nécessaires à atteindre la Partie supérieure des Terrassements (P.S.T) pour l'assise de la chaussée
- ✓ Le terrassement du lot avec une pente des talus de 3H pour 2V en remblais et 3H pour 2V en déblais
- ✓ Les remblais éventuels
- ✓ La réalisation des accotements

3.1.3 - Terrassements d'assainissement des eaux pluviales (fossés)

Le fossé triangulaire le long de l'emprise de la VU75 sera à reprofiler pour canaliser les eaux de la VU75 jusqu'à la Caricoulié compte tenu des nombreux flashes existant.

3.2 - **Parking**

3.2.1 - Accès

L'accès au centre commercial se fera depuis le futur giratoire au sud du Mac Donald en créant un accès sur la VU75 et depuis le futur giratoire du boulevard sud.

3.2.2 - Emprise du parking – profil type

L'emprise du parking (hors accotement) totalise une largeur de dix sept mètres (17m). Les allées sont à sens unique avec un sens de circulation alternée d'une allée à l'autre.

Une allée comprend:

- Des stationnements (place de 2.5m x 5 mètres) de chaque côté avec un angle de 60° par rapport à la chaussée d'une profondeur de 5.5m.

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

- Des cheminements piétons à l'arrière des places de stationnement de 1.5m séparé de la voie de circulation par une ligne T' 2
- D'une voie de circulation à sens unique de 3m

Les allées sont bordées le long du centre commercial et le long de la brette de raccordement par une voie de 7m permettant la circulation à double sens.

Structure du parking envisagée (structure en attente de validation par un laboratoire géotechnique)

La structure est composée de :

- Couche de forme : épaisseur 0,8 mètres en matériaux D 0/80 type C1B4
- Couche de base en Grave Naturelle Traitée (G.N.T) : épaisseur 0,30 mètres en matériaux D 0/31.5

La chaussée fera l'objet de contrôles géotechniques afin de garantir la bonne réalisation des travaux.

3.2.3 - Revêtement

Le revêtement sera proposé en enrobé type BBSG d'épaisseur 6 cm. Cette dernière solution offre des garanties de résistance et de durée plus importantes que le revêtement en bi-couche.

3.3 - *Assainissement des eaux pluviales*

3.3.1 - Description

Le projet est découpé en deux zones et comporte 2 exutoires :

- La partie Nord Ouest est collectée par des regards de type avaloire ou grille concave puis dirigées directement dans la Karicouié au nord du projet.
- La partie Nord-est est collectée par des regards de type avaloire ou grille concave puis dirigées vers le fossé existant le long de la VU75 qui doit être reprofilé jusqu'à la Karicouié au sud ouest du projet.

3.3.2 - Dimensionnement

Les hypothèses prises en compte pour le dimensionnement sont les suivantes :

- Coefficients de MONTANA
 - Région d'étude : Tontouta
 - Période de retour : 10 ans.
 - Période d'échantillonnage : 1956-2003
 - Coefficient de Montana : $a=5.650$ et $b=-0.463$
- Coefficient d'imperméabilisation :
 - Surfaces construites (toiture) : 1,00
 - Surfaces naturelles: 0,6
 - Voiries : 1.00

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

- Pente des réseaux et vitesse :
 - $I \geq 1 \%$
 - $V < 4 \text{ m/s}$
- Nature des conduites :
 - PVC CR4 : $K=90$
 - 135B : $K=60$
 - Fossés : $K = 25$

3.3.3 - Dimensionnement du débourbeur - séparateur d'hydrocarbure

Les eaux pluviales des parkings transiteront par un débourbeur séparateur d'hydrocarbure situé entre la moyenne surface et le futur Bâtiment service tertiaire.

Le dimensionnement respecte les normes NF EN 858-1 et NF EN 858-2.

Les hypothèses sont les suivantes :

- Le séparateur est destiné à traiter les eaux de pluies des voies et parkings découverts.
- Le rejet se fait directement dans le fossé à l'est de la parcelle. (teneur maximale en hydrocarbures résiduels de 5mg/l)
- Le séparateur est équipé d'un dispositif de dérivation permettant l'écoulement dépassant le débit maximal admissible par le dit séparateur.
- Le débit projet pour une période de retour décennale est de 1268/s

En conséquence le séparateur sera de classe S - I – P avec :

- ✓ Un déversoir d'orage (le débit des eaux de pluie traité est de 20% du débit décennal)
- ✓ Un coalesceur de type lamellaire
- ✓ Un système d'obturation automatique lorsque la couche d'hydrocarbures est trop importante, évitant ainsi les rejets accidentels.

La taille nominale du séparateur est déterminée par la formule : **$TN = (QR + fx.Qs).fd$**

TN : Taille nominale du séparateur calculée

QR : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur : **$QR = 1268 \times 0.2 = 253.6 \text{ l/s}$**

fx : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement : **$fx = 1$**

Qs : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde : **$Qs = 0$**

fd : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés : **$fd = 1$**

$TN = (253.6 + 1.0).1 = 254.6 \text{ l/s}$

La taille nominale du séparateur recommandé est de 255 l/s.

Pour une quantité de boues faible, le volume du débourbeur est déterminé par la formule :

$V = (100 . TN) / fd$

$V = (100 . 255) / 1 = 25\,460 \text{ l}$

Le volume recommandé du débourbeur est de 26 m³.

Le matériel retenu se de type SIMOP SH2/6648/30/00.

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

3.4 - Alimentation en eau potable

3.4.1 - Description

Alimentation

L'alimentation en eau potable et en eau incendie sont réalisées à partir du réseau communal, par deux branchement en PVC DN160 sur la conduite existante de la voie de raccordement à la VE2.

Réseau

Un poteau d'incendie est mis en place sur le parking face au centre commercial proche de l'entrée nord et un second proche de la cour de réception.
La conduite principale est en PVC DN110.

3.4.2 - Dimensionnement

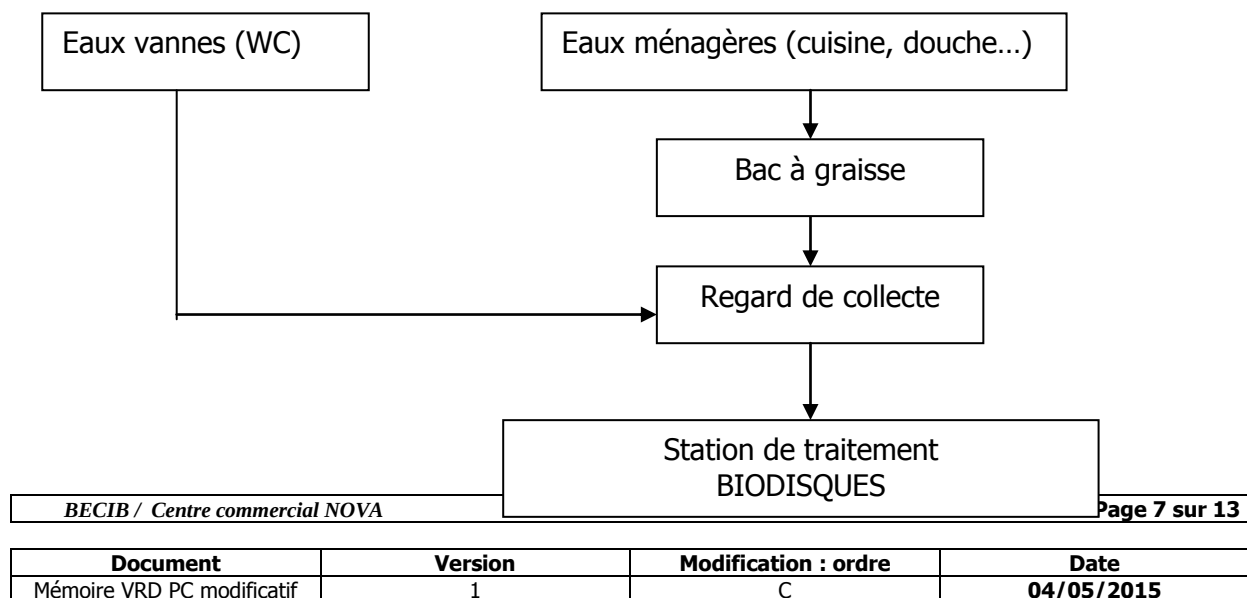
Le réseau a été dimensionné suivant les besoins en sécurité incendie établie par le bureau d'étude SR Enginerring dont la note est jointe en annexe

3.5 - Assainissement des eaux usées

3.5.1 - Description

Les eaux grises transiteront par des Séparateurs à graisses.
Les différentes évacuations d'eaux usées du centre commercial seront collectés par un réseau sous parking jusqu'au poste de relevage prévu à proximité de la cour de réception.
Les eaux sont ensuite refoulé jusqu'à la station biodisques de capacité 333EH.

3.5.2 - Schéma de traitement



3.5.3 - Dimensionnement

Hypothèse Nombre d'équivalent-habitants (eqH)

Effectif public : 1 usagé/ 2m² sur le tiers de la surface de vente

Effectif personnel commerce : 1 employé / 50m²

Effectif personnel bureau : 1 employé / 25m²

Personnel de bureaux : 0.5 eq/employé

Publics, occupation occasionnelle : 0.05 eqH/usager

Nombre total d'équivalent-habitants Centre Commercial : eqH

Nombre total d'équivalent-habitants bâtiment service tertiaire (hors PC) : eqH

Centre commercial

local	surface en m ² RDC	surface en m ² mezzanine ou étage	règle de calcul public	effectif public	effectif personnel	total
hypermarché	3116	non accessible public	2pers/m ² sur le tiers de la surface de vente	2078	60	2138
mail	1433	-	1pers/5m ²	287	0	287
boutique 1	340	non accessible public	2pers/m ² sur le tiers de la surface de vente	227	10	237
boutique 2	94	46	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	24	5	29
boutique 3	67	36	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	18	4	22
boutique 4	52	32	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	14	4	18
boutique 5	47	23	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	12	4	16
boutique 6	102	50	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	26	4	30
boutique 7	124	60	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	31	6	37
boutique 8	74	37	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	19	5	24

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

boutique 9	93	46	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	24	6	30
boutique 10	60	36	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	16	4	20
boutique 11	76	137	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	36	10	46
boutique 12	101	52	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	26	5	31
boutique 13	52	28	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	14	4	18
boutique 14	53	48	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	17	4	21
boutique 15	232	40	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	46	4	50
boutique 16	57	51	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	18	4	22
boutique 17	92	48	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	24	5	29
boutique 18	66	34	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	17	4	21
boutique 19	66	39	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	18	5	23
boutique 20	60	30	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	15	5	20
boutique 21	65	58	1pers/2m ² sur le tiers de la surface de vente	21	5	26
moyenne surface	600	-	2pers/m ² sur le tiers de la surface de vente	400	30	430
food court 1	45	-	1pers/m ² surface de restauration (moitié du local)	23	5	28
food court 2	37	-	1pers/m ² surface de restauration (moitié du local)	19	5	24
restauration	115	162	1pers/m ² surface de restauration	277	25	302
7319				3747	232	3979
<u>EH Total</u>				<u>188</u>	<u>116</u>	<u>304</u>

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

Bâtiment service
tertiaire

Boutique	476	1pers/m ² sur le tiers de la surface de vente	80	10	90
Bureau	954	1 emp/25m ²		39	39
			80	49	129
<u>EH Total</u>			<u>4</u>	<u>25</u>	<u>29</u>

TOTAL STEP

	3827	281	4108
<u>EH Total STEP</u>	<u>192</u>	<u>141</u>	<u>333</u>

NOTE CAPSE:

La note ERP estime

- Effectif public : 3067
- Effectif public pour la restauration 277
- Effectif personnel: 202

La direction de l'environnement différencie :

- usager occasionnel (0.05 eq/pers)
- usager restauration (0.15 eq/pers)
- Personnel (0.5 eq/pers)

Avec cette estimation, on obtient donc:

- 3067 usagers occasionnels, à raison de 0.05 eq/pers, soit un total de 153.4 eq
- 277 usagers restauration, à raison de 0.15 eq/pers, soit un total de 41.6 eq
- 202 personnels de magasin, à raison de 0.5 eq/pers, soit un total de 101 eq

TOTAL: 296 Equivalents Habitants

La note surdimensionne légèrement le nombre d'équivalent habitant (1.125%).

A noter que le traitement par biodisque est adapté au surdimensionnement du fait du système de recirculation des boues

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

CHAPITRE 4 - ANNEXES

4.1 - Annexe 1 : Note de calcul eaux pluviales

<i>BECIB / Centre commercial NOVA</i>			Page 11 sur 13
Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

Dimensionnement EP par la méthode rationnelle
08/05/2015
Affaire : PC-2015-CENTRE COMMERCIAL NOVA
Région : NOUMEA 2007
Méthode de calcul du temps d'entrée : Kirpich

Tronçons	I	L	Bassins d'influence					Ø Théor	Type	Ref	QPS	VPS	VE	HR	Tr	Tc Aval
			A m2	C	Tc min	i mm/min	Q l/s									
R34-R35	1,0	6,50	28,00	0,99	1,53	4,59	2,123	68	SN8	110	6,044	0,8	0,7	0,04	0,15	1,69
R112-R35	2,0	1,25	158,52	0,99	1,53	4,59	12,020	114	SN8	125	12,121	1,2	1,4	0,09	0,02	1,55
R35-R36	1,0	2,99	186,51	0,99	1,69	4,41	13,585	136	SN8	160	16,579	1,0	1,1	0,10	0,05	1,73
R114-R57	11,1	2,83	1896,84	0,99	1,53	4,59	143,828	210	SN8	250	181,183	4,4	4,9	0,15	0,01	1,54
R57-R32	5,5	7,68	1896,84	0,99	1,54	4,57	143,452	239	SN8	315	238,792	3,7	3,8	0,16	0,03	1,58
R59-R55	0,5	15,30	207,64	0,99	1,53	4,59	15,744	164	SN8	200	21,101	0,8	0,9	0,12	0,29	1,82
R55-R30	0,5	6,05	347,29	0,99	1,82	4,27	24,505	194	SN8	250	38,483	0,9	1,0	0,13	0,10	1,92
R30-R31	0,5	26,79	347,29	0,99	1,92	4,17	23,956	192	SN8	250	38,483	0,9	1,0	0,13	0,45	2,37
R113-R56	16,6	2,39	2732,28	0,99	1,53	4,59	207,175	224	SN8	250	221,568	5,4	6,2	0,17	0,01	1,54
R56-R31	1,0	7,53	2732,28	0,99	1,54	4,58	206,810	379	SN8	500	351,663	2,1	2,2	0,25	0,06	1,60
R31-R32	0,5	53,69	3079,57	0,99	2,05	4,06	206,810	432	SN8	500	248,663	1,5	1,7	0,32	0,53	2,58
R32-R33	0,5	31,61	4976,41	0,99	2,58	3,69	303,304	498	SN8	630	464,072	1,8	1,9	0,34	0,28	2,86
R58-R33	1,0	7,42	299,90	0,99	1,53	4,59	22,740	165	SN8	200	29,841	1,1	1,3	0,12	0,10	1,63
R33-R36	0,5	20,50	5276,31	0,99	2,86	3,53	307,912	501	SN8	630	464,072	1,8	1,9	0,35	0,18	3,04
R36-R37	0,5	26,41	5462,82	0,99	3,04	3,44	310,658	503	SN8	630	464,072	1,8	1,9	0,35	0,23	3,28
R109-R73	8,2	2,82	81,56	0,99	1,53	4,59	6,185	68	SN8	125	24,578	2,4	2,0	0,04	0,02	1,56
R73-R74	1,0	13,21	81,56	0,99	1,56	4,56	6,145	101	SN8	125	8,571	0,8	0,9	0,07	0,24	1,80
R110-R74	12,9	2,82	229,79	0,99	1,53	4,59	17,424	92	SN8	160	59,572	3,6	3,1	0,05	0,02	1,55
R74-R37	4,4	17,30	311,36	0,99	1,80	4,29	22,083	123	SN8	160	34,935	2,1	2,2	0,08	0,13	1,93
R111-R37	2,0	3,55	102,35	0,99	1,53	4,59	7,761	97	SN8	110	8,547	1,1	1,2	0,07	0,05	1,58
R37-R14	0,9	5,96	7173,78	0,92	4,88	2,82	310,658	451	SN8	630	617,903	2,3	2,3	0,29	0,04	4,93
R92-R80	2,0	16,53	344,27	0,99	1,51	4,62	26,279	154	SN8	200	41,929	1,6	1,7	0,10	0,16	1,67
R93-R80	2,4	15,22	499,88	0,99	1,84	4,25	35,093	165	SN8	200	46,180	1,8	2,0	0,12	0,13	1,97
R125-R124	1,5	16,53	352,56	0,99	1,50	4,63	26,973	164	SN8	200	36,091	1,4	1,5	0,12	0,18	1,68
R126-R124	1,5	15,22	364,78	0,99	1,59	4,52	27,237	164	SN8	200	36,277	1,4	1,5	0,12	0,17	1,76
R124-R80	0,5	17,00	1211,60	0,99	1,76	4,33	86,779	311	SN8	400	134,966	1,3	1,4	0,21	0,21	1,96
R80-R82	0,5	30,04	3005,19	0,99	1,97	4,13	205,026	428	SN8	500	252,449	1,5	1,7	0,31	0,29	2,27
R155-R82	3,3	18,73	173,11	0,99	0,70	6,39	18,275	122	SN8	160	29,897	1,8	1,9	0,08	0,17	0,86
R82-R83	0,5	23,42	3178,30	0,99	2,25	3,90	205,026	434	SN8	500	242,669	1,5	1,6	0,32	0,24	2,49
R83-R1	0,5	13,30	3497,35	0,99	2,49	3,74	216,321	439	SN8	500	248,663	1,5	1,7	0,33	0,13	2,62
R199-R184	2,0	9,21	832,78	0,60	2,36	3,83	31,949	165	SN8	200	42,150	1,6	1,8	0,12	0,09	2,44
R184-R84	0,8	24,82	992,67	0,66	2,44	3,77	41,441	214	SN8	250	49,643	1,2	1,4	0,16	0,30	2,75
R84-R1	3,1	15,57	1148,52	0,71	2,75	3,59	48,702	178	SN8	250	95,800	2,3	2,4	0,12	0,11	2,86
R1-R2	0,5	17,00	5940,31	0,94	2,86	3,53	327,689	513	SN8	630	464,072	1,8	1,9	0,36	0,15	3,01
R85-R2	1,9	15,57	377,91	0,99	1,26	4,99	31,175	165	SN8	200	40,749	1,6	1,7	0,12	0,15	1,41
R86-R2	2,0	16,18	399,43	0,99	1,27	4,97	32,832	167	SN8	200	42,202	1,6	1,8	0,12	0,15	1,42
R2-R3	0,5	17,00	7456,02	0,95	3,01	3,46	407,417	557	SN8	630	464,072	1,8	2,0	0,42	0,14	3,15
R87-R3	1,9	15,57	357,18	0,99	1,25	5,00	29,535	162	SN8	200	40,749	1,6	1,7	0,12	0,15	1,40
R88-R3	1,9	16,18	350,99	0,99	1,20	5,08	29,484	162	SN8	200	40,749	1,6	1,7	0,11	0,16	1,36

R3-R5	0,5	24,07	8914,61	0,95	3,15	3,39	481,304	592	SN8	800	875,894	2,1	2,1	0,39	0,19	3,34
R195-R94	1,4	30,41	1633,82	0,60	3,31	3,32	54,389	214	SN8	250	65,212	1,6	1,8	0,16	0,28	3,59
R94-R5	1,9	15,57	2131,55	0,69	3,59	3,21	78,952	235	SN8	315	138,561	2,1	2,2	0,16	0,12	3,71
R95-R5	1,9	16,20	456,09	0,99	1,24	5,01	37,809	178	SN8	200	40,749	1,6	1,8	0,14	0,15	1,39
R5-R6	0,5	17,00	12606,14	0,91	3,71	3,17	609,005	647	SN8	800	875,894	2,1	2,2	0,45	0,13	3,84
R96-R6	1,9	16,21	442,50	0,99	1,29	4,93	36,073	175	SN8	200	40,760	1,6	1,8	0,13	0,15	1,44
R97-R6	1,9	15,57	380,03	0,99	1,26	4,98	31,276	166	SN8	200	40,749	1,6	1,7	0,12	0,15	1,41
R6-R7	0,5	17,00	14192,60	0,92	3,84	3,12	682,302	675	SN8	800	875,894	2,1	2,3	0,49	0,12	3,96
R98-R7	1,9	15,57	373,52	0,99	1,26	4,99	30,808	165	SN8	200	40,749	1,6	1,7	0,12	0,15	1,41
R99-R7	1,9	16,22	454,53	0,99	1,27	4,96	37,261	177	SN8	200	40,749	1,6	1,8	0,14	0,15	1,43
R7-R8	0,5	17,00	15765,63	0,93	3,96	3,08	753,311	701	SN8	800	875,894	2,1	2,3	0,53	0,12	4,08
R100-R8	1,9	15,57	376,68	0,99	1,26	4,99	31,077	165	SN8	200	40,749	1,6	1,7	0,12	0,15	1,41
R101-R8	1,9	16,23	454,74	0,99	1,29	4,94	37,131	177	SN8	200	40,749	1,6	1,8	0,14	0,15	1,44
R8-R9	0,5	17,00	17345,52	0,93	4,08	3,04	823,169	725	SN8	800	875,894	2,1	2,3	0,57	0,12	4,20
R102-R9	1,9	15,57	376,85	0,99	1,26	4,99	31,080	165	SN8	200	40,749	1,6	1,7	0,12	0,15	1,41
R103-R9	1,9	16,24	442,38	0,99	1,29	4,94	36,104	175	SN8	200	40,749	1,6	1,8	0,13	0,15	1,44
R9-R10	0,5	17,00	18925,42	0,94	4,20	3,00	891,588	747	SN8	930	1094,000	2,2	2,4	0,55	0,12	4,32
R104-R10	1,9	15,57	411,42	0,99	1,50	4,62	31,459	166	SN8	200	40,728	1,6	1,7	0,12	0,15	1,65
R105-R10	1,9	16,25	520,40	0,99	1,29	4,94	42,496	186	SN8	250	74,184	1,8	1,9	0,12	0,14	1,43
R10-R12	0,5	24,08	20607,45	0,94	4,32	2,97	963,961	769	SN8	930	1094,000	2,2	2,5	0,58	0,16	4,48
R191-R106	1,6	30,44	818,52	0,60	1,44	4,72	38,685	186	SN8	250	68,121	1,7	1,7	0,12	0,29	1,73
R106-R12	1,9	15,50	1277,07	0,74	1,73	4,36	68,828	223	SN8	250	74,387	1,8	2,1	0,17	0,12	1,85
R12-R13	0,5	21,34	22922,19	0,93	4,48	2,92	1045,342	793	SN8	930	1094,000	2,2	2,5	0,63	0,14	4,63
R107-R13	1,0	8,32	677,23	0,99	1,36	4,82	54,016	229	SN8	315	101,470	1,6	1,6	0,15	0,09	1,45
R190-R16	8,4	15,85	1381,64	0,60	1,47	4,68	64,723	164	SN8	200	86,530	3,3	3,6	0,12	0,07	1,54
R16-R17	1,2	30,26	1858,31	0,70	1,54	4,58	99,530	276	SN8	315	113,324	1,7	2,0	0,21	0,26	1,80
R17-R18	2,3	9,60	2515,34	0,78	1,80	4,29	139,917	281	SN8	315	152,679	2,3	2,7	0,22	0,06	1,86
R18-R151	1,0	14,02	3524,41	0,84	1,86	4,23	208,637	382	SN8	500	346,557	2,1	2,2	0,26	0,11	1,96
R151-R13	1,0	20,26	4293,26	0,86	1,96	4,14	256,378	413	SN8	500	346,557	2,1	2,3	0,29	0,15	2,11
R13-R60	0,5	20,43	27892,68	0,92	4,63	2,88	1242,718	846	SN8	1000	1359,868	2,3	2,6	0,65	0,13	4,76
R108-R143	3,1	22,74	417,52	0,99	1,33	4,88	33,668	155	SN8	200	52,635	2,0	2,1	0,11	0,18	1,50
R143-R60	2,0	24,63	848,00	0,99	1,50	4,63	64,885	216	SN8	250	76,401	1,9	2,1	0,16	0,20	1,70
R60-R14	0,5	25,24	28740,68	0,93	4,76	2,85	1268,244	852	SN8	1000	1359,868	2,3	2,6	0,66	0,16	4,92
R14-R15	0,5	14,49	35914,47	0,93	4,93	2,81	1559,340	918	SN8	1000	1372,739	2,3	2,3	0,87	0,10	5,03
R15-R225	22,3	7,61	35914,47	0,93	5,03	2,79	1545,705	495	SN8	160	78,212	4,7	4,7	0,15	0,03	5,06
R154-R156	1,3	13,10	349,72	0,99	0,93	5,65	32,671	180	SN8	200	34,402	1,3	1,5	0,14	0,15	1,08
R156-R152	1,3	15,14	539,19	0,99	1,08	5,32	47,407	207	SN8	250	62,742	1,5	1,7	0,15	0,15	1,23
R202-R152	21,9	2,17	857,50	0,60	2,05	4,06	34,874	109	SN8	125	40,087	3,9	4,4	0,08	0,01	2,06
R152-R153	0,4	14,74	1794,03	0,80	2,06	4,05	97,556	342	SN8 - Enrobé	400	104,455	1,1	1,2	0,27	0,20	2,26
R137-R136	1,0	1,75	165,59	0,99	1,53	4,59	12,556	132	SN8	160	16,579	1,0	1,1	0,10	0,03	1,56
R136-R25	2,0	11,83	165,59	0,99	1,56	4,55	12,464	116	SN8	160	23,447	1,4	1,4	0,08	0,14	1,70
R132-R123	1,0	1,15	164,41	0,99	1,53	4,59	12,467	132	SN8	160	16,579	1,0	1,1	0,09	0,02	1,55
R123-R122	7,8	13,53	164,41	0,99	1,55	4,56	12,407	89	SN8	160	46,364	2,8	2,3	0,05	0,10	1,65
R23-R119	2,8	14,31	475,82	0,99	2,36	3,83	30,128	151	SN8	200	50,103	1,9	2,0	0,10	0,12	2,48
R76-R77	0,5	19,41	72,55	0,99	1,53	4,59	5,501	110	SN8	125	6,061	0,6	0,7	0,09	0,48	2,02
R77-R78	0,5	36,04	796,29	0,99	1,93	4,17	54,878	262	SN8	315	71,750	1,1	1,2	0,19	0,49	2,42
R116-R115	1,0	0,87	7,80	0,99	1,53	4,59	0,591	42	SN8	110	6,044	0,8	0,5	0,02	0,03	1,56

R115-R78	1,6	17,62	7,80	0,99	1,56	4,55	0,587	38	SN8	110	7,704	1,0	0,6	0,02	0,51	2,07
R78-R79	1,7	41,96	804,09	0,99	1,97	4,13	54,878	209	SN8	315	131,000	2,0	1,9	0,13	0,36	2,34
R118-R117	1,0	7,54	597,17	0,99	0,61	6,74	66,534	248	SN8	315	100,996	1,6	1,7	0,17	0,08	0,69
R117-R79	4,9	17,61	597,17	0,99	0,69	6,42	63,356	180	SN8	315	224,903	3,5	3,0	0,10	0,10	0,79
R182-R183	0,6	15,05	334,49	0,99	1,29	4,93	27,283	195	SN8	250	42,156	1,0	1,1	0,13	0,23	1,52
R183-R22	0,6	14,94	682,18	0,99	1,52	4,61	51,961	248	SN8	315	78,599	1,2	1,3	0,17	0,19	1,71
R22-R120	1,1	22,32	1037,68	0,99	1,71	4,38	75,164	255	SN8	315	105,889	1,6	1,8	0,18	0,21	1,92
R120-R79	0,5	10,96	1410,76	0,99	1,92	4,17	97,321	325	SN8	400	134,966	1,3	1,4	0,23	0,13	2,05
R180-R181	1,0	10,00	287,08	0,99	1,01	5,46	25,918	174	SN8	200	29,841	1,1	1,3	0,13	0,13	1,14
R181-R79	3,2	22,76	671,53	0,99	1,14	5,19	57,650	188	SN8	250	97,770	2,4	2,5	0,13	0,15	1,29
R79-R119	0,5	20,09	3680,30	0,99	2,34	3,84	233,935	452	SN8	500	248,663	1,5	1,7	0,35	0,20	2,53
R119-R122	0,5	37,85	4494,43	0,99	2,53	3,72	276,178	481	SN8	630	464,072	1,8	1,8	0,32	0,34	2,88
R122-R224	0,5	18,89	5021,68	0,99	2,88	3,52	292,492	491	SN8	630	464,058	1,8	1,9	0,33	0,17	3,05
R134-R133	1,0	1,75	292,56	0,99	1,53	4,59	22,183	164	SN8	200	29,841	1,1	1,3	0,12	0,02	1,56
R133-R224	5,0	11,21	292,56	0,99	1,56	4,56	22,043	121	SN8	200	66,727	2,6	2,3	0,07	0,08	1,64
R224-R25	0,5	27,68	5314,23	0,99	3,05	3,44	302,172	498	SN8	630	464,058	1,8	1,9	0,34	0,25	3,29
R25-R26	0,5	22,52	5796,06	0,99	3,29	3,33	318,965	508	SN8	630	464,072	1,8	1,9	0,35	0,20	3,49
R26-R27	0,5	21,26	6255,80	0,99	3,49	3,25	335,914	518	SN8	630	464,072	1,8	1,9	0,37	0,19	3,67
R130-R127	1,0	1,53	1463,52	0,99	1,53	4,59	110,972	300	SN8	400	190,871	1,8	1,9	0,20	0,01	1,55
R127-R128	1,0	24,22	4149,74	0,87	6,86	2,45	146,937	333	SN8	400	190,871	1,8	2,0	0,24	0,20	7,06
R129-R128	1,0	1,20	1452,08	0,99	1,53	4,59	110,104	299	SN8	400	190,871	1,8	1,9	0,20	0,01	1,55
R128-R27	3,7	34,51	5601,82	0,90	7,06	2,42	203,173	294	SN8	400	369,595	3,5	3,6	0,19	0,16	7,22
R140-R141	1,0	4,28	88,87	0,99	0,48	7,46	10,958	126	SN8	160	16,579	1,0	1,1	0,09	0,07	0,55
R142-R141	1,0	4,28	88,86	0,99	0,48	7,49	10,996	126	SN8	160	16,585	1,0	1,1	0,09	0,07	0,55
R141-R139	1,0	4,84	177,72	0,99	0,55	7,06	20,743	160	SN8	200	29,841	1,1	1,2	0,11	0,07	0,61
R139-R121	1,5	19,41	177,72	0,99	0,61	6,74	19,791	145	SN8	200	36,548	1,4	1,4	0,10	0,23	0,84
R144-R145	2,0	1,05	39,99	0,99	0,61	6,74	4,456	78	SN8	110	8,547	1,1	1,1	0,05	0,02	0,63
R145-R146	9,5	8,61	39,99	0,99	0,63	6,67	4,408	58	SN8	110	18,649	2,4	1,9	0,03	0,07	0,70
R147-R148	1,6	4,08	307,03	0,99	1,53	4,59	23,280	152	SN8	200	38,066	1,5	1,5	0,10	0,04	1,58
R148-R146	3,8	7,58	307,03	0,99	1,58	4,53	23,004	129	SN8	200	57,952	2,2	2,1	0,08	0,06	1,64
R146-R121	1,0	22,47	347,02	0,99	1,64	4,46	25,595	173	SN8	200	29,841	1,1	1,3	0,13	0,29	1,93
R121-R178	1,0	30,41	962,20	0,99	1,93	4,17	66,270	247	SN8	315	101,470	1,6	1,7	0,17	0,31	2,23
R178-R27	1,0	18,64	1366,67	0,99	2,23	3,92	88,497	275	SN8	315	101,470	1,6	1,8	0,21	0,18	2,41
R27-R28	0,5	18,40	13660,39	0,95	7,22	2,39	520,186	605	SN8	800	896,623	2,1	2,2	0,40	0,14	7,36

I : Pente de la canalisation

L : Longueur de la canalisation

A : Surface du bassin

C : Coefficient de ruissellement

Tc : Temps de concentration

i : Intensité de la pluie

Q : Débit de pointe

QPS : Débit pleine section

VPS : Vitesse pleine section

VE : Vitesse effective

HR : Hauteur de remplissage

Tr : Temps de concentration dans la canalisation

4.2 - Annexe 2 : Note de calcul AEP SR Inginneering

BECIB / Centre commercial NOVA			Page 12 sur 13
Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

PROJET :
CENTRE COMMERCIAL NOVA

Nouméa, le 07 AVRIL 2015

OBJET :
Note de calcul besoin AEP

Calédonienne des Eaux
Service AEP

Nos réf : SR/15-04.05 ind A

Monsieur,

Dans le cadre de la construction du nouveau centre commercial NOVA, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous la définition des besoins en eau du projet :

1- Besoin pour la protection Incendie par les Poteaux Incendie – Adduction N°1

Lors d'un incendie et en cas d'utilisation des Poteaux incendies par les pompiers, les besoins sont de **120 m³/h avec une pression de 3 bars au point de livraison en limite de propriété**. Pour information, il s'agit d'alimenter 2 poteaux simultanément ($2 \times 60 \text{ m}^3/\text{h} = 120 \text{ m}^3/\text{h}$) devant fonctionner pendant une durée de 2 heures. Soit en terme de volume disponible 240 m³.

Nota : nous prenons pour hypothèse que le poteau incendie à l'arrière du bâtiment Mac Donald est opérationnel et délivre 60 m³/h.

2- Besoin d'exploitation – Eau destiné à la consommation du centre commercial – Adduction N°2

En phase exploitation, les besoins sont estimés à 45 m³/jour. 7 jours /7 jours – 365 jours /an
Le débit instantané maxi est estimé à 9 l/s. Pression optimale requise de 4 bars minimale au point de livraison en limite de propriété.

Sous détail de consommation quotidienne :

- Zone labos et sanitaires client + personnel = 20 m³/j
- Boutiques standard = $0.15 \text{ m}^3/\text{j} \times 20 \text{ Boutiques} = 3.0 \text{ m}^3/\text{j}$
- Coiffeur = $1.5 \text{ m}^3/\text{j} \times 1 = 1.5 \text{ m}^3/\text{j}$
- Snack et restaurant = $2 \text{ m}^3/\text{jour} \times 3 \text{ snacks} = 6 \text{ m}^3/\text{jour}$
- Magasin Moyenne surface = 1.5 m³/jour
- Bâtiment service Tertiaire = 8 m³/jour

Total hors arrosage extérieur = 40 m³/ jour.

- Arrosage extérieur = $5 \text{ l}/\text{m}^2.\text{jour} \times 1000 \text{ m}^2 = 5 \text{ m}^3.$

Total avec arrosage extérieur = 45 m³/ jour.

3- Besoin spécifique lors de la mise en service du centre commercial. Remplissage des réservoirs Sprinklers. – réalisé via Adduction N°2

Lors de la phase préparatoire avant ouverture au public, il y aura lieu de prévoir la mise en eau des réservoirs Sprinkler (l'ensemble de la surface de vente est sprinklée). Le remplissage des réservoirs nécessitent 1000 m3. Cet approvisionnement sera établi en coordination avec vos services et pourra s'établir sur 5 jours par exemple soit 220 m3/jour. Pression mini requis de 3.0 bars au point de livraison situé en limite de propriété.

Cette fourniture d'eau aura lieu une fois lors de la phase préparatoire d'ouverture du magasin et lors des remises en eau après un incendie dans le bâtiment (situations exceptionnelles).

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien RAVIER
Ingénieur Conseil


Bureau d'Etudes Techniques Fluides

BP 50 887 - PIRAE - Tél/Fax : 42 31 08

Copie : Architecte Nicolas Courtot / Becib / Capse

4.3 - Annexe 3 : Fiches techniques

- Débrouilleur séparateur hydrocarbure 255 l/s
- Bacs à graisse

BECIB / Centre commercial NOVA			Page 13 sur 13
Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC modificatif	1	C	04/05/2015

10, Rue Richedoux

50480 Sainte Mère Eglise

Tel: +33 (0)2 33 95 88 00

Fax: +33 (0)2 33 21 50 75

www.simop.fr

simop@simop.fr

DEVIS N° : RQ147171

A l'attention de : **M. THOMAS BEYNEIX**

Chantier : **255 L/S AVEC BY PASS**

DEVIS N° : RQ147171

Rappel de vos données :

débit imposé de : 255 l/s

Suite à votre demande, veuillez trouver ci dessous notre meilleure offre concernant :

Séparateur d'hydrocarbures à coalescence CE en PRV avec débourbeur et bypass amont.

Débit traité : 255 l/s

DESCRIPTIF :

Appareil préfabriqué destiné à piéger les hydrocarbures, boues et matières lourdes contenues dans les eaux de ruissellement. Le fonctionnement est basé sur la séparation gravitaire de matières non solubles dans l'eau. Les cellules ont pour but d'accélérer cette séparation, par effet de coalescence des gouttelettes d'hydrocarbures, et également d'améliorer le rendement séparatif par rapport à un appareil de type statique.

Cet appareil est particulièrement adapté pour le pre-traitement de grandes surfaces de capatage (pistes d'aéroport, voiries, parking, etc ...) car il est équipé d'un déversoir d'orage en amont du débourbeur permettant d'absorber les débits de pointe (orage décennal). Le débit nominal (ou débit traité) du séparateur d'hydrocarbures est limité suivant les cas à une pluie de fréquence inférieure (1 ou 2 mois). En effet, il est important de traiter intégralement les premières pluies qui sont les plus polluées (lessivage des surfaces pendant les premières minutes de la pluie).

Appareil constitué de fonds en polyester armé de fibres de verre conformément à la norme NF EN 858-1.

La virole est fabriquée suivant la technique éprouvée de l'enroulement filamentaire qui lui assure une excellente rigidité et une homogénéité des épaisseurs.

Débit nominal :	255 l/s	Poids total :	2 744 Kg	Charge superficielle :	1,84 m²/l/s
Débit de Pointe :	1 275 l/s	Diametre :	3 000 mm	Vitesse séparation :	1,95 m/h
Niveau de rejet	Classe 1 (5 mg/l)	Longueur totale :	9 840 mm	Surface de contact :	470 m²
Trou d'homme :	750 mm	Diam. entrée/sortie :	900 mm	Rétention hydrocarbures :	3 176 l
Materiau :	P.R.V	Vol. débourbeur :	25 500 l		

Appareil prévu pour la pose en nappe ou en terrain hydromorphe

Les calculs ne tiennent pas compte de présence de détergent dans les effluents

Si vous n'avez pas reçu la totalité des documents indiqués ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir contacter l'auteur en appelant le :

Tél: +33 (0)2 33 95 88 00

SOROCAL

64, AV BAIE DE KOUTIO

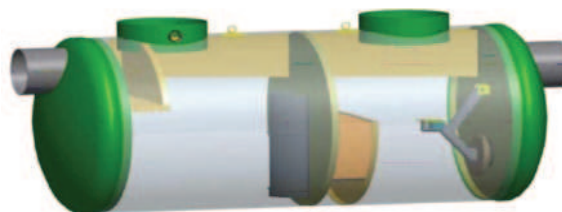
ZI DUCOS

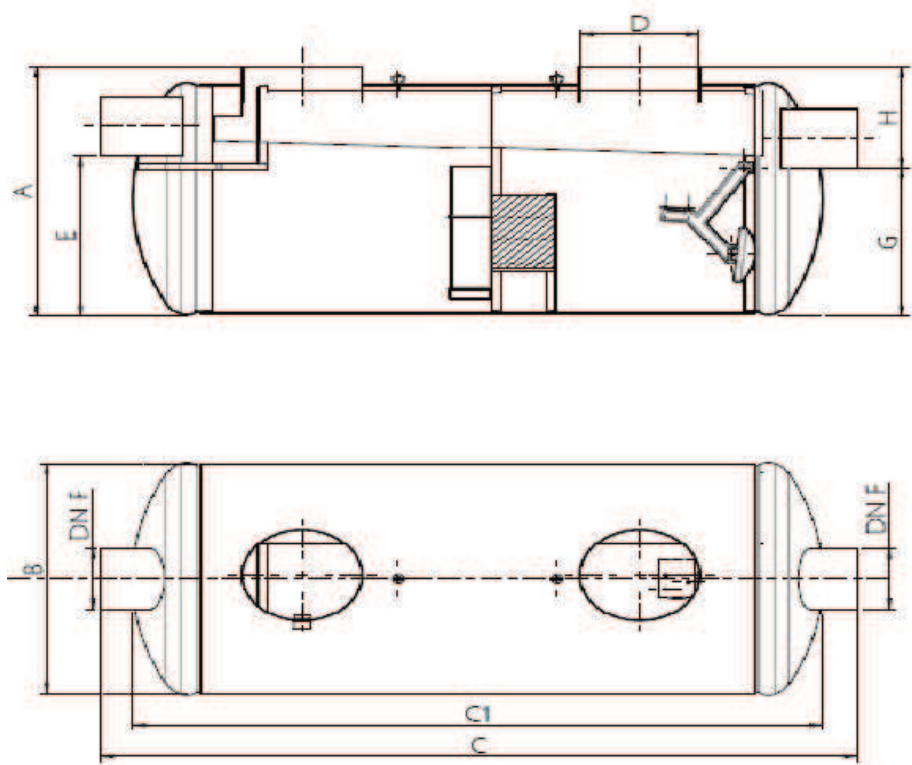
98803 NOUMEA CEDEX

TEL : 687 24 17 80

FAX : 687 25 23 12

E-Mail:



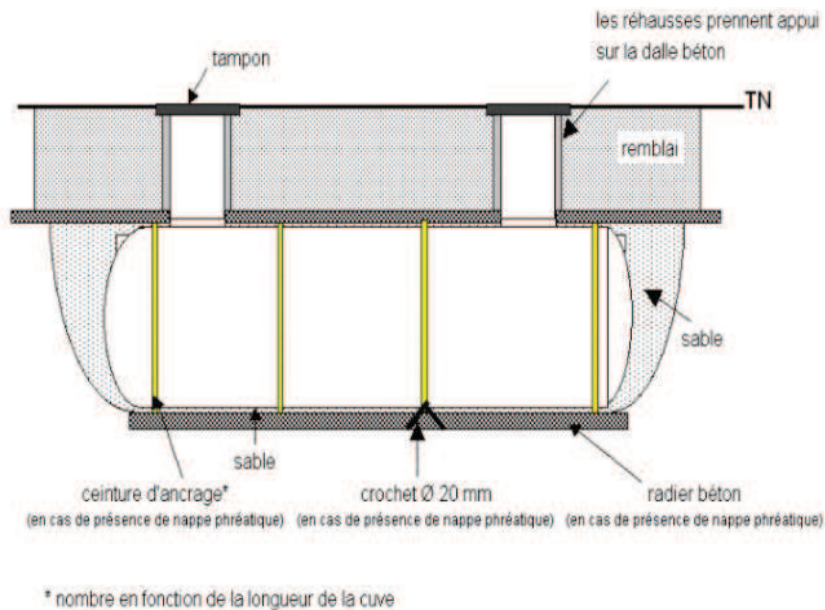


Référence	A	B	C	C1	D	E	F	G	H	Vol. deb.
SH3/147171	3 150	3 000	9 840	9 440	750	2 030	900	1 930	1 220	25 500 l

INSTALLATION :

En cas de pose hors nappe ou hors terrain hydromorphe, voir la fiche de pose P050.
 En cas de pose en nappe ou en terrain hydromorphe, voir la fiche de pose P053.

Nota : si la cote H est supérieure à 0,5 mètre, prévoir une dalle de reprise des charges au-dessus de l'appareil avant le remblaiement



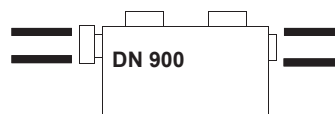
RACCORDEMENTS ENTREE ET SORTIE

En fabrication standard les manchettes entrée/sortie sont à bout mâle pour raccorder sur une canalisation de DN 900 (diamètre extérieur)

Dans ce cas des manchons souples seront à prévoir par l'entreprise installatrice afin de raccorder l'appareil aux canalisations.

commande :

Nature canalisation :
 Diamètre extérieur :
 Diamètre intérieur :



En l'absence de ces éléments lors de la commande, l'appareil sera fabriqué avec notre standard sans possibilité de modification.

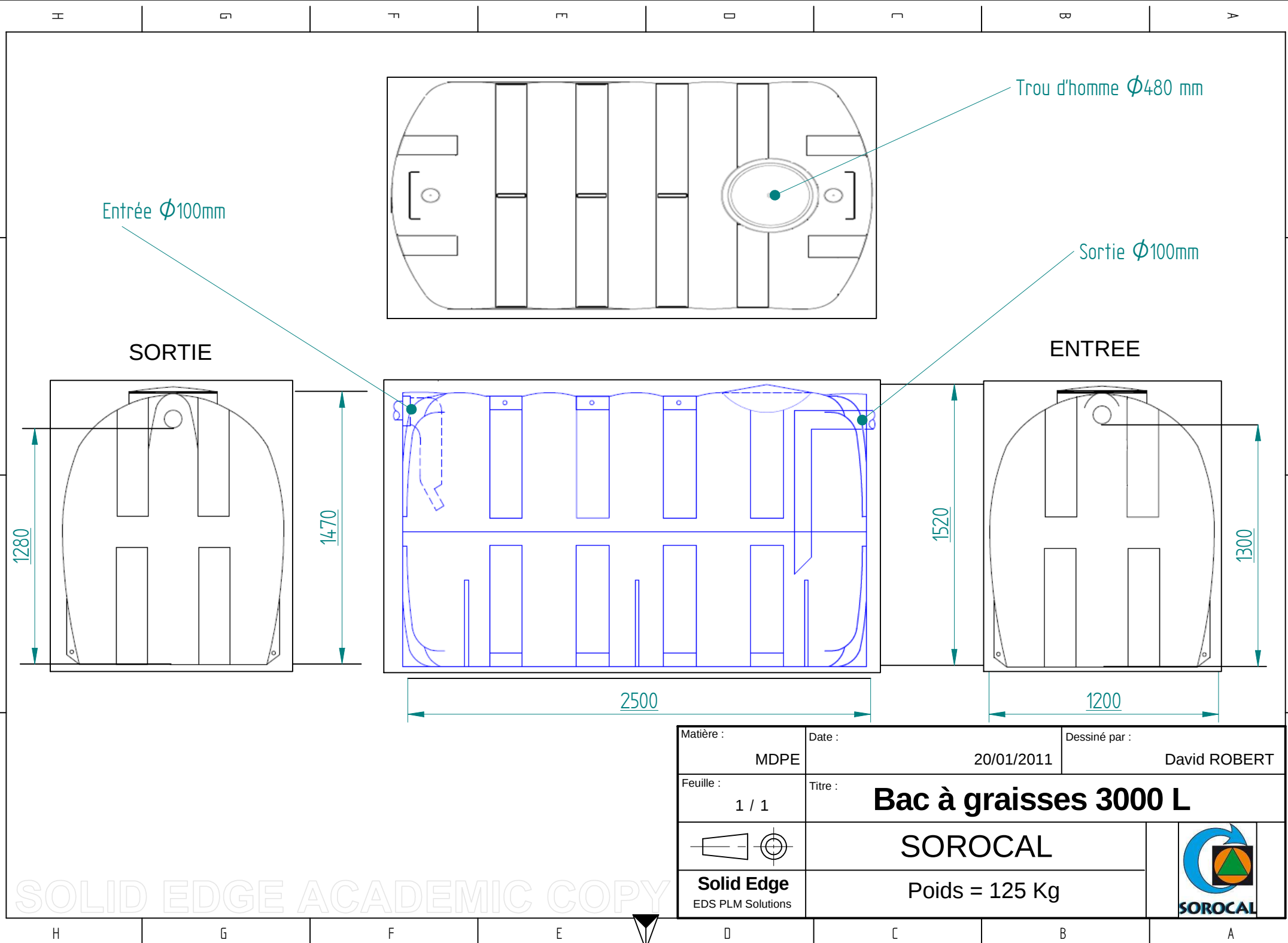
ENTRETIEN :

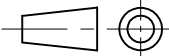
Le débourbeur doit être vidangé au minimum 1 fois par an ou dès que la quantité de boues atteint les deux tiers du volume du débourbeur.

Le compartiment séparateur doit être vidangé au minimum 1 fois par an ou dès que le volume maximum de stockage des hydrocarbures est atteint ou lorsque l'alarme de niveau des hydrocarbures se déclenche.

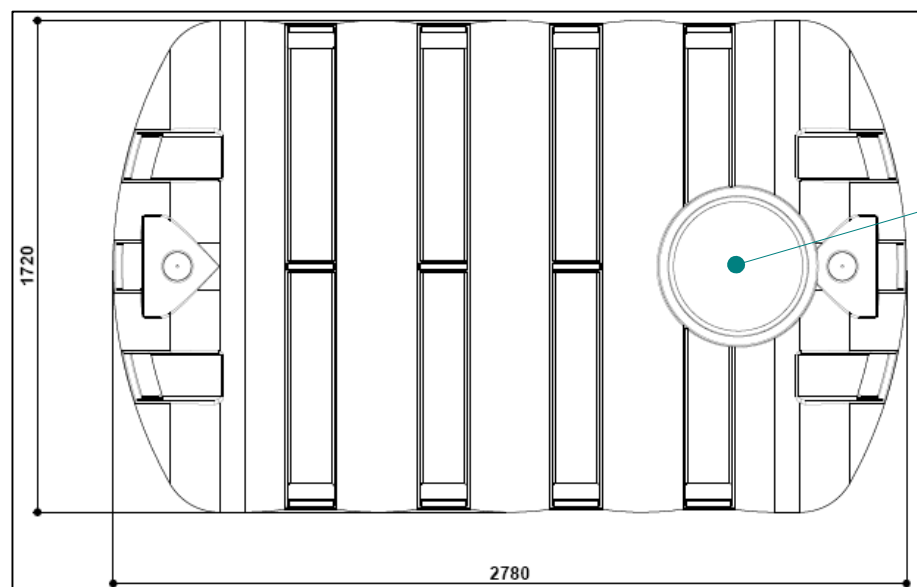
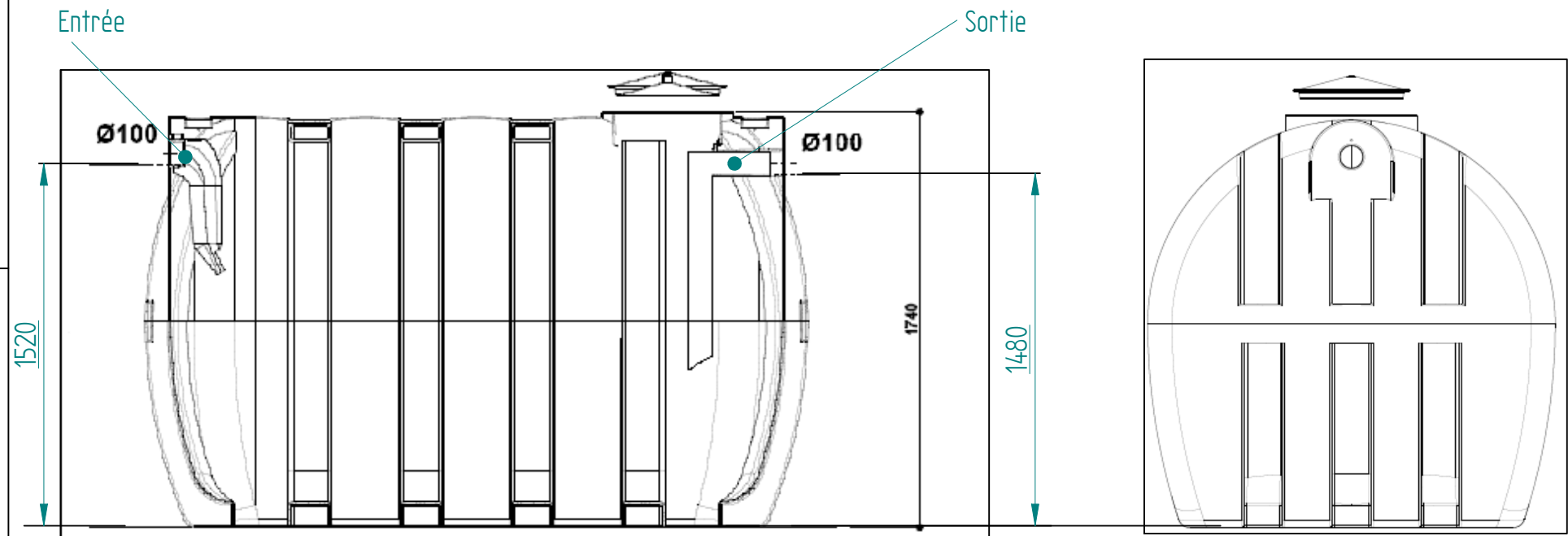
A chaque visite et après chaque vidange, vérifier que l'obturateur permet à l'effluent de s'évacuer par la canalisation de sortie.

Après chaque vidange, effectuer la remise en eau complète de l'appareil.



Matière : MDPE	Date : 20/01/2011	Dessiné par : David ROBERT
Feuille : 1 / 1	Titre : Bac à graisses 3000 L	
	SOROCAL	
Solid Edge EDS PLM Solutions	Poids = 125 Kg	
		

SOLID EDGE ACADEMIC COPY



Matière :	Date :	Dessiné par :
MDPE	20/01/2011	David ROBERT
Feuille :	Titre :	
1 / 1	Bac à graisses 5000 L	
 Solid Edge EDS PLM Solutions	SOROCAL	
	Poids = 200 Kg	
		

SOLID EDGE ACADEMIC COPY

	DOC – N°	CAPSE 2016 1090 01_DD_rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial Nova – Commune de Paita	

ANNEXE VI

CONTRAT D'ENTRETIEN TYPE DE LA STATION D'EPURATION

***CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA
STATION D'EPURATION***

CONTRAT TYPE

- ANNEXE TECHNIQUE
- ANNEXE PRESTATIONS

ARTICLE 1 – RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire est le seul responsable du bon fonctionnement de l'installation permettant d'assurer une bonne qualité du traitement conformément aux normes de rejet standard.

L'existence d'un contrat d'entretien ne permet pas de transférer cette responsabilité juridique.

Le pompage de boues et de flottants, leur évacuation et leur traitement au centre d'enfouissement technique découlent de la responsabilité du propriétaire

ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat est constitué des documents suivants, qui prévalent dans l'ordre :

- Les Conditions Particulières présentes et leurs annexes (Réf. CP ENT 02.95A),
- Les Conditions Générales jointes (Réf. CG ENT 02.95A),

a pour objet, de définir les modalités selon lesquelles, le prestataire s'engage à assurer l'entretien de la station qui traite les eaux usées des résidences. :

les prestations définies dans les pièces constitutives du Contrat.

ARTICLE 3 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat prendra effet **à la signature du Contrat.**

La durée du contrat est de (1) an renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

Le contrat est de la forme P2 Entretien.

L'équipement pris en charge est celui décrit en annexe technique.

- **Description des interventions** (Voir annexe prestation)

Le prestataire pourra assurer l'extraction et l'évacuation des boues, des flottants, des refus de dégrillage et de dessablage et des graisses, après avoir informé le Propriétaire de la nécessité d'une intervention et après avoir reçu l'aval écrit de ce dernier.

Si le bon fonctionnement de la station et un niveau de rejet conforme ne peuvent être obtenus faute de travaux d'amélioration, Le prestataire effectue les propositions nécessaires pour améliorer les résultats. Ces propositions sont faites sous forme de devis indiquant les spécifications techniques des travaux et les conditions commerciales correspondantes.

- **Elimination ces boues**

Le traitement des boues n'est pas inclus dans la prestation. Ces interventions seront réalisées par le prestataire et facturées à l'intervention. Cependant pour assurer un minimum de transparence, le prestataire s'engage sur un montant maximum annuel d'évacuation des boues.

Il consiste à vidanger le bassin de stockage des boues et à pomper les flottants en surface du bassin d'accumulation et du clarificateur.

Le volume maximum d'extraction et de traitement des boues est de 52 m³ en moyenne pour 1 année., soit un coût annuel maximum moyen 680 224 CFP H.T, divisé en 333 800 CFP HT de prestation de pompage et 346 424 fCFP de traitement des déchets (52 m³ à 6 662 CFP du m³).

Le coût actuel de traitement des boues au centre d'enfouissement technique de Ducos est de 6 662 F XPF HT / tonne. L'augmentation de ce coût entraînera une augmentation de l'estimation du coût d'élimination des boues..

- **Responsabilités du prestataire**

Les stations à disques biologiques utilisent un procédé d'épuration entièrement biologique Il est donc nécessaire de prendre certaines précautions d'utilisation soit pour les rejets non dégradables, soit pour les produits utilisés. Nous conseillons donc l'utilisation de produits d'entretien biodégradables à 90 et 95 %.

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée dans les cas suivants :

- ❖ Quantité anormale de produits bactéricides présent dans les eaux usées
- ❖ Présence dans la fosse de prétraitement de tous produits étrangers à ceux généralement présents dans les eaux usées domestiques (peinture, solvant, produits chimiques, etc.)
- ❖ Liste des produits et rejets interdits

REJETS FORMELLEMENT INTERDITS	PRODUITS DECONSEILLES à DOSE MASSIVE
Gravats, cailloux, bâtonnets, plastiques, flacons, emballages caoutchouc, préservatifs...	Eau de javel
Serviettes hygiéniques, lingette à usage unique, couches, coton,...	Huiles, graisses de cuisine ...
Hydrocarbures et dérivés (essence, gazole, pétrole, grésil)...	Sel
Produits chimiques, désinfectants, soude caustique ou déboucheurs de canalisations...	Tous produits bactéricides
Saumures d'adoucisseurs d'eau	
Eaux de filtration de piscine	

Nous conseillons l'utilisation de produits d'entretien biodégradables à 90-95 %.

- **Dépannages**

En dehors des visites contractuelles, le **PRESTATAIRE** mettra à disposition, à toute heure du jour, un service de dépannage chargé d'intervenir dans les meilleurs délais et au plus tard dans les **VINGT QUATRE (24) heures**, sur simple appel téléphonique du CLIENT. Cette prestation fera l'objet d'une facturation séparée.

Les opérations de dépannages, provenant de la responsabilité pleine et entière du PROPRIETAIRE et ne mettant pas en cause la responsabilité du prestataire seront facturées pour les vidanges suivant la grille tarifaire en vigueur et pour la main d'œuvre sur la base des tarifs suivants :

- o ouvrier qualifié : 2800 FCP HT/h
- o technicien électromécanicien ou plombier : 4500 FCP HT/h
- o Petites fournitures : sur présentation de facture, prix HT augmenté d'un coefficient de gestion de 10%.
- o Autres fournitures hors garantie : sur devis.

- **Périodicité des visites**

L'obligation est faite au PRESTATAIRE () d'assurer **UNE (1) visite toutes 2 semaines pour une station sans télétransmission, soit vingt six (26) visites par an**, au cours desquelles seront effectuées les opérations décrites en **Annexe Prestations**.

Fait à Nouméa, le2012
en 2 exemplaires originaux.

«**Le CLIENT**»
Lu et Approuvé

«**Le PRESTATAIRE**»
Lu et Approuvé

ANNEXES TECHNIQUES

MATERIEL PRIS EN CHARGE

Le présent contrat a pour objet d'assurer l'entretien de l'ensemble de la station par culture Fixé biodisque 333 EqH

1. Installations de traitement de eaux résiduaires de type biodisque et de fabrication PMT

- o Un poste de relevage
- o Fosse de prétraitement
- o Un biodisques
- o 1 décanteur lamellaire
- o 1 pompe à boues
- o 1 coffret de commande électrique avec surpresseur d'air.

ANNEXE PRESTATIONS

L'Entrepreneur s'engage à effectuer les prestations suivantes :

STATION D'EPURATION

Une fois toutes les 2 semaines

- Contrôle visuel du fonctionnement normal de la station (écoulements gravitaires, débit des pompes, alarme),
- Nettoyage du décanteur

Une fois tous les 6 mois

- Vidanger les boues des compartiments de stockage des boues

Une fois par an

- Contrôle complet de la station, niveau d'huile des moteurs

POMPE A BOUES

Une fois par mois

- Contrôle visuel du fonctionnement normal des pompes (débouchage si nécessaire).

Une fois par trimestre

- Vérification des pompes, mesures des isollements électriques et de l'usure des roues hydrauliques.

EXPLOITATION ET SUIVI DE LA STATION

- Analyse d'autosurveillance de l'effluent de sortie de station d'épuration : Mesure du niveau de qualité de l'eau traitée (test de Guérree).
- Analyses annuelles d'autosurveillance sur les effluents d'entrée et de sortie de station d'épuration, à partir d'un échantillon moyens journalier ; Mesure des paramètres suivants : Débit, pH, DBO5, DCO, MES.
- Consignation des relevés et des test de qualité d'eau sur le cahier de suivi.
- Les fiches d'entretien seront visées par le client ou son représentant : Un exemplaire de la fiche de passage est remis au client après chaque visite.

TÂCHES COMMUNES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Examen visuel des installations

Essai de fonctionnement

Vérification des points suivants :

- Etat des bobines des relais
- Intensités et tensions absorbées par chacune des pompes
- Réglages des relais de protection thermiques des pompes
- Des organes de coupure
- Isolement électrique de chaque moteur de pompe

Essai des signalisations

Contrôle de l'automatisme

Vérification des câblages, prise de courant, éclairage

Nettoyage, dépoussiérage

Relevé des compteurs